

Merci aux salariés qui font fonctionner l'entreprise !

Déclaration CGT lors du CSE (Comité Social Economique) du 7 avril
Cette déclaration concerne la mise en place du dispositif sur les jours RTT et CET.



« Il est inacceptable que **le gouvernement profite d'une situation de crise pour réduire les droits des salariés** au nom d'une **solidarité à sens unique**,

Il est regrettable que **Generali ne suive pas la voix du dialogue social** pour mettre en place ce type d' accord.

Il est **préjudiciable pour la confiance des salariés en leur entreprise** que Generali ne laisse pas le choix aux salariés d'être volontaire pour poser un ou 2 jours de RTT ou CET.

Il est anormal que **Generali n'accorde pas à tous les salariés en télétravail les avantages de l'accord sur le télétravail** comme la prise en charge de l'abonnement ou ne l'étende pas à la **participation de la consommation électrique**, voire aux chèques restaurant.

L'ordonnance de ce dispositif précise que **l'entreprise doit justifier de difficultés économiques**. Or, à ce jour, la seule pseudo- justification est l'annonce d'un coût de 150 millions d'euros. Or, **ce coût impactera tout au plus les dividendes de l'année prochaine** sans créer de difficultés au sens économique du terme.

Il est inadmissible que **Generali considère qu'un RTT ou CET pendant la période de confinement est un jour de repos**.

Même si on admet que Generali, dans une période compliquée, a mis en place des procédures sauvegardant la santé des salariés, il n'en reste pas moins que **ces mêmes salariés font les efforts nécessaires** pour continuer l'activité professionnelle et assurer à nos clients un service de qualité.

Nous rappelons que **ce dispositif doit faire l'objet d'une information consultation au CSE**. »

Les élus CGT

La CGT a demandé lors de l'instance

- **la prise en charge de l'abonnement internet de tous les télétravailleurs (95% des salariés) pour toute la durée de confinement.**
20€ mensuels sont déjà pris en charge pour les télétravailleurs qui ont signé un avenant. Pourquoi pas plus (puisque 4 jours de télétravail), et pour tous les télétravailleurs ?
- **la CGT demande aussi une prime.**
Tous les télétravailleurs confinés ont des **dépenses supplémentaires (énergie, eau...)**, tandis que Generali fait des économies avec des bâtiments vides. Generali économise sa participation financière aux repas de milliers de salariés. Honorer ces demandes légitimes serait une première forme de reconnaissance pour les salariés très mobilisés en cette période exceptionnelle.

Actuellement, la Direction refuse.
Jusqu'à quand ?

**Generali
doit prendre
en charge
nos frais
engendrés
par le télé-
travail !**

Remarques sur les décisions de la Direction et fake news

Chômage partiel : Generali ne veut pas utiliser les aides de l'état au nom de la solidarité.

Certes, mais sachez aussi que :

- **Le chômage partiel est impossible** si on veut continuer l'activité de l'entreprise !
- **Utiliser ce dispositif empêcherait de verser des dividendes.** Qu'est-ce que le salaire de quelques salariés par rapport aux millions destinés aux actionnaires. Le choix est vite fait.
- **La prise obligatoire de RTT ou CET un jour/semaine est une décision unilatérale.** « Generali France écrit avoir fait le choix en accord avec les Organisations Syndicales ». **Désolé, c'est une fake news.** Nous sommes contre. C'est une décision unilatérale de la Direction, aberrante dans les services en sous-effectif.
- **Rappel: le nombre de jours est limité à 10.**

En Italie, les salariés ne posent que 5 jours au total.

A la CGT, nous sommes plutôt satisfaits; d'autres syndicats semblent enfin rejoindre nos revendications y compris celle de la réintégration de GGS dans l'entreprise !

Suivons ensemble les actions de ces organisations.



© Steve Greenberg – www.greenberg-art.com

Rassurer pour maintenir la production

Extrait du message de Jean-Laurent Granier (08/04/2020) :

« **Les niveaux de solvabilité du Groupe et de l'entité en France, vus à la fin de l'année dernière, sont tout à fait remarquables et démontrent notre capacité à passer au travers de la crise, même si, bien sûr, elle va nous toucher** ».

Depuis longtemps, Generali pourrait donc être plus généreuse avec les salariés plutôt qu'avec les actionnaires. Nous aussi nous avons besoin de reconnaissance financière!

Les **primes de nos clients augmentent** « pour des raisons techniques », **les effectifs ont baissé de plus de 600 sur 3 ans**, **les salaires évoluent à peine** par rapport à l'augmentation des prix, quand ils évoluent :

Où va l'argent ?

La productivité et les tarifs augmentent : les salariés n'en voient jamais la couleur !

Actionnaires-salariés : et si on partageait les « efforts » financiers ?

Dans l'intranet, Generali invite à faire un don à la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France.

Bonne idée, on va donner ce qu'on a eu en augmentation générale depuis 5 ans !

La reconnexion des décideurs à la réalité des salariés est un vrai sujet dans les entreprises comme Generali.

Si Generali veut faire des actions citoyennes, elle pourrait aussi penser à une redistribution plus équitable !

GENERALI, entreprise citoyenne ?
OK ! Alors, fini les régressions au fil des nouveaux accords !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Rupture conventionnelle et harcèlement moral : dans une situation de violence morale, la convention est nulle

Le principe de la rupture conventionnelle est un accord commun des parties de rompre le contrat de travail.

Leur consentement doit être libre. Si ce dernier est vicié, la rupture est annulée. Ce qui est le cas lorsque le salarié est dans une situation de violence morale en raison du harcèlement moral qu'il subit.



CGT Generali
Pour + d'informations

Bon courage à tous, surtout en cette période de confinement.
On espère vous revoir bientôt !

L'équipe CGT Generali
cgt@generali.fr